

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 15 Décembre 2022

Présents : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Alain BERTHELOT

Excusé (s) : MM. Michel CORBIERE, Jean-Luc BOUVERAT, Benjamin STORCK

CDTIS à CRTIS

Demandes de classement du stade la Roulade 2 et du gymnase de la Roulade de **Graveson**


Mairie à CDTIS


St Rémy souhaite un nouveau classement de l'éclairage du stade de la Petite Crau 2 suite à la pose de LED

Président
Jean Paul LASSAGNE

Secrétaire de séance
Alain berthelot

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr